



**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction
de la Citoyenneté
et de la Légalité

Bureau de l'intercommunalité et des élections

**Arrêté préfectoral n° PREF-DCL-BIE-2023-32
modifiant l'arrêté n° PREF-DCL-BIE-2023-19 du 20 juillet 2023 portant nomination des membres
des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales dans les
communes de l'arrondissement de Chambéry**

Le Préfet de la Savoie
Chevalier de l'ordre national du Mérite
Chevalier des Palmes académiques

Vu le code électoral, notamment ses articles L. 19 et R. 7 à R. 11 ;

Vu la démission de Monsieur Julien CHOJNOWSKI, conseiller municipal de la commune de Mouxy, le 21 août 2023,

Vu la proposition du maire de la commune de Mouxy ;

Considérant la vacance intervenue dans la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales de la commune sus-visée ;

Considérant qu'il convient de compléter ladite commission pour une durée de trois ans et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal ;

Sur proposition de la Secrétaire générale de la préfecture de la Savoie,

ARRÊTE

Article 1^{er}

Sont désignés membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales de la commune de Mouxy, les personnes dont les noms et prénoms figurent dans le tableau annexé ci-après.

Article 2

Le reste du tableau est sans changement.

Article 3

La Secrétaire générale de la préfecture de la Savoie et le maire de la commune de Mouxy, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Savoie.

Chambéry, le 14 mai 2023

François RAVIER